

Le gouvernement veut réformer la DGF dès 2016

En parallèle avec une mission parlementaire, le Comité des finances locales a quatre mois pour plancher sur une réforme de la DGF et de la péréquation.

Le sujet est sensible et complexe. Le gouvernement s'est fixé pour ambition de mettre en œuvre, dès 2016 pour le bloc communal, une réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), missionnant pour alimenter la réflexion deux dépu-

associations nationales du bloc local (1), posé une condition : « *La révision des règles de la DGF et de la péréquation ne pourra valablement être étudiée sans une négociation globale, préalable, sur la baisse des dotations de l'État et l'évolution des finances locales* ».

Il faudra ensuite se mettre rapidement au travail car s'ils veulent que leurs propositions soient prises en compte, les élus devront rendre leur copie d'ici le mois de juillet, lorsque le pro-

jet de loi de finances (PLF) pour 2016 sera quasiment bouclé. C'est pourquoi le CFL, dès le mois d'avril – une fois passées les élections départementales – se réunira en groupe de travail au rythme d'une séance tous les quinze jours. Les

réunions seront suffisamment espacées pour permettre d'obtenir de l'administration (DGFiP et DGCL) des « simulations étape par étape » des modifications suggérées par les élus. Car sans une « transparence totale de l'État » et sans simulations « *on ne peut pas saisir le sens, l'ampleur et parfois les effets contradictoires des changements prévus* », a insisté André Laignel, qui a affirmé avoir recueilli les garanties des ministres concernés à ce sujet.

Une chose est sûre en tout cas : « *La majorité du CFL a déclaré qu'il était impossible de couper le lien entre l'État et la commune que constitue la DGF* », a asséné André Laignel. En d'autres termes : le comité se prononcera contre toute velléité d'imposer une DGF « *territorialisée* », qui serait versée directement aux intercommunalités.

Un préalable sera posé : renégocier la baisse des dotations, a averti André Laignel, le président du CFL

tés, Jean Germain et Christine Pirès-Beaune, mais aussi les élus du Comité des finances locales (CFL).

Les uns comme les autres ont annoncé de prime abord leur intention de ne pas se limiter à la DGF, mais d'inclure dans leur réflexion toutes les enveloppes qui concourent à la péréquation entre collectivités, et notamment, pour le bloc communal, le FPIC et le FSRIF (propre à l'Île-de-France).

Des simulations étape par étape

Un préalable sera cependant posé : renégocier la baisse des dotations, a averti André Laignel, le président du CFL. « *Un certain nombre de représentants d'associations d'élus ont affirmé qu'il serait difficile d'obtenir un accord s'il n'y a pas d'évolution sur la baisse prévue* », a affirmé celui qui est également premier vice-président délégué de l'Association des maires de France. L'AMF a d'ailleurs, avec cinq autres

Cette idée, assez ancienne, revient beaucoup dans les conversations ces dernières années, que ce soit dans la bouche des magistrats de la Cour des comptes ou de ministres comme Marylise Lebranchu, titulaire du portefeuille de la Décentralisation et de la fonction publique.

Réduction des écarts de DGF par habitant

La feuille de route transmise au CFL par la Direction générale des collectivités locales résume assez bien l'objectif du gouvernement : il y est indiqué que la réforme doit non seulement aboutir à la réduction des écarts de DGF par habitant entre collectivités, mais encore « *accompagner le renforcement de l'intercommunalité et le renforcement des régions* » – leitmotiv précisément illustré par le projet de loi NOTRe, dont la discussion est toujours en cours à l'Assemblée nationale.

L'administration avance quatre axes de réforme : la « *simplification de l'architecture de la DGF du bloc communal* », la « *réduction des écarts de DGF par habitant non justifiés* » par des critères objectifs de ressources et de charges, la réduction du nombre de ces critères, et, last but not least, « *l'incitation aux mutualisations* » – un autre cheval de bataille du gouvernement qui aimerait conditionner l'attribution des dotations à un coefficient de mutualisation.

Emmanuel GUILLEMAIN D'ECHON

(1) AMGVF, Villes de France, APVF, AdCF et ACUF, communiqué du 19 février.

Les élus inquiets de la réforme des valeurs locatives

La réforme des valeurs locatives des locaux professionnels soulève de « très graves préoccupations des élus », qui se plaignent du manque d'informations et de simulations précises, affirme André Laignel. Une inquiétude renforcée par les indications générales qui leur ont été transmises : les valeurs cadastrales – et donc les impôts – augmenteraient « fortement » pour les petits commerces de centre-ville, tandis qu'elles baissaient pour les

grandes surfaces de périphérie. « *Or, ce n'est pas le but de l'opération, qui vise à plus de justice !* », a-t-il ajouté. Le CFL l'a donc mandaté pour écrire au Premier ministre afin de réclamer des simulations plus détaillées. Sollicitée par l'AMF, la DGFiP a indiqué, de son côté, que celles-ci seraient présentées au plus tard cet été et qu'il appartiendrait alors au Parlement de voter les ajustements nécessaires lors de la prochaine loi de finances.